

Québec, le 1^{er} décembre 2010

Madame Anik Montminy
Directrice
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

Je vous fais parvenir les commentaires émis par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la suite du dépôt d'une pétition par le député de Blainville, Monsieur Daniel Rathé, le 28 octobre dernier. Cette pétition portait sur le programme *Déficiences intellectuelle, motrice, organique et sensorielle (DIMOS)* offert dans la région des Laurentides et réclamait que des fonds soient alloués afin de soutenir les personnes n'ayant plus accès à ce programme.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Christine Marion
Directrice du cabinet

p. j.

N/Réf. : 10-MS-03449-02

Québec, le 1^{er} décembre 2010

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 28 octobre dernier, le député de Blainville déposait une pétition de ses concitoyens demandant au gouvernement québécois de libérer des fonds afin de soutenir les personnes qui ont perdu les services de soutien à domicile auxquels elles avaient droit. Ces fonds devraient couvrir les frais des services reçus à partir du moment où le dossier a été fermé.

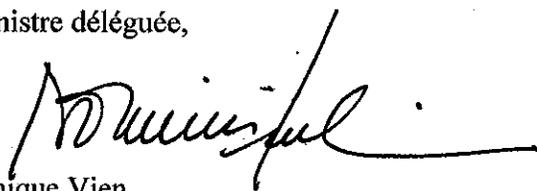
Le soutien à domicile est une priorité pour le ministère de la Santé et des Services sociaux. En effet, les dépenses publiques atteignaient 982,3 M\$ en 2008-2009, soit une augmentation de plus de 57 % au cours des cinq dernières années. Ceci signifie aussi un accroissement de 18,4 % du nombre de personnes recevant des services et de près de 43 % du nombre d'interventions.

Je suis informée de la situation qui prévaut dans la région des Laurentides. L'agence de la santé et des services sociaux met tout en œuvre pour s'assurer que les personnes reçoivent les services requis à la suite d'une réévaluation rigoureuse de leurs besoins et que le cadre de référence régional soit appliqué de manière très personnalisée et avec souplesse. Ceci peut aussi signifier la possibilité d'accorder une clause « grand-père » totale ou partielle à certains clients.

Je suis très sensible aux représentations des citoyens et des citoyennes de Blainville qui désirent préserver leurs services de soutien à domicile. Le nouveau cadre de référence vise une plus grande homogénéité des critères d'admissibilité. L'agence suit le dossier avec diligence afin d'assurer une mise en œuvre harmonieuse.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre déléguée,



Dominique Vien